

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
15 novembre 2021 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller,
siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François
Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4, Frédéric Marier,
conseiller, siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Autres présences :

Monsieur Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal
Madame Mathilde Potvin, directrice générale adjointe

Citoyens : 2

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire.
Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et
greffière-trésorière.

1. **Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

2. **Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. **Assermentation des élus municipaux : élection du
7 novembre 2021**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers des postes 1 à 6 de la municipalité
de Sainte-Brigitte-des-Saults ont été proclamés élus sans opposition le
1er octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 313 de la LERM, la personne
élue doit, dans les 30 jours de la proclamation de son élection, faire
le serment qu'elle exercera ses fonctions conformément à la loi. Son
mandat commence au moment où elle prête le serment ;

CONSIDÉRANT QUE seul le poste de maire était en élection le
7 novembre 2021. Les personnes candidates et le nombre de votes
étaient les suivants :

Personne candidate :	Nombre de votes
Jean-Guy Hébert	166
Jacques Lampron	82
Patrick O'Grady	33

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 255 de la LERM, après l'expiration du délai prévu à l'article 264 pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes, s'il n'y a pas de demande, ou après le rejet de celle-ci, le président d'élection proclame élu le candidat qui a obtenu le plus de votes d'après l'annonce qu'il a faite ;

CONSIDÉRANT QUE, la présidente d'élection proclame élu le 12 novembre 2021 le candidat au poste de Maire ayant obtenu le plus de votes d'après l'annonce le soir du scrutin du 7 novembre 2021, soit M. Jean-Guy Hébert ;

Assermentations des conseillers

Les membres du conseil ont prêté serment : qu'ils exerceront leurs fonctions de conseillers avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sainte-Brigitte-des-Saults et qu'ils s'engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leurs mandats.

Alain Conraud,	siège no 1,	assermenté le 4 octobre 2021
Christian Jutras,	siège no 2,	assermenté le 4 octobre 2021
Sarah Raymond,	siège no 3,	assermentée le 4 octobre 2021
François Bilodeau,	siège no 4,	assermenté le 4 octobre 2021
Frédéric Marier,	siège no 5,	assermenté le 4 octobre 2021
Nancy Fontaine,	siège no 6,	assermentée le 4 octobre 2021

Messieurs Alain Conraud, Christian Jutras, François Bilodeau, Frédéric Marier ainsi que mesdames Sarah Raymond et Nancy Fontaine ont déclaré sous serment devant moi après la séance ordinaire du conseil le 4 octobre 2021 à Sainte-Brigitte-des-Saults

Manon Lemaire, Présidente d'élection.

Assermentations du maire

Le maire a prêté serment : qu'il exercera ses fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sainte-Brigitte-des-Saults et qu'il s'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leurs mandats.

Jean-Guy Hébert, maire, assermenté le 15 novembre 2021

Jean-Guy Hébert a déclaré sous serment devant moi le 15 novembre 2021 à Sainte-Brigitte-des-Saults

Manon Lemaire, Présidente d'élection

4. Adoption de l'ordre du jour

247.11.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 15 novembre 2021, à 20 h

1. Moment de réflexion
 2. Ouverture de la réunion
 3. Assermentation des élus municipaux
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 octobre 2021
 6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
 7. **Demandes :**
 - a) Pointe du 515, rang Saint-Joachim : forage de puits exploratoires
 - b) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : remerciements
 - c) Coop de garde Le Carrousel : prêt de la bibliothèque pour l'aide aux devoirs
 - d) Centre de service scolaire des Chênes : dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 (3 ans)
 8. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 9. **Dossiers municipaux**
 - a) Tonte de gazon pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph et borne sèche
 - b) Société d'histoire de Drummond : offre de service 2022
 - c) Entretien paysager : saison 2022 (REPORTÉ)
 - d) Fédération québécoise des Municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2022
 - e) Indice des prix à la consommation (IPC) ; août 2021
 - f) MAMH : proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2022
 - g) Règlement d'emprunt no 378/2012 : adjudication du refinancement
 - h) Règlement d'emprunt no 378/2012 : résolution de concordance et de courte échéance
 - i) Photos des membres du conseil et du personnel
 - j) Solutions Ecofitt : fin de la promotion en ligne
 - k) Adoption du projet de loi 49 : uniformisation du titre de secrétaire-trésorière
 - l) Formation des nouveaux élus
 10. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
- Période de questions à 20 h 30**
11. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier 2022
 12. **Sécurité publique**
 - a) SIUCQ : contribution 2022
 - b) Sûreté du Québec : tarification 2022
 13. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction octobre 2021
 14. **Loisirs et culture**
 - a) Arrosage de la patinoire
 - b) Bibliothèque-école
 - c) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : résumé des activités
 - d) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités
 15. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Adoption du projet schéma incendie
 - c) Plan d'action MADA : adoption du volet 2
 16. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
 17. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 octobre 2021

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 octobre 2021 ;

248.11.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 octobre 2021 ;

249.11.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 4 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Demandes

a) Pointe du 515, rang Saint-Joachim : forage de puits exploratoires

CONSIDÉRANT QUE les recherches en eau par Mission HGE dans différents secteurs de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

CONSIDÉRANT QU'UN des forages exploratoires a été fait sur le lot 4 632 830 dans le secteur d'étude No 2, SE4 ;

CONSIDÉRANT QUE le 29 août 2005, la compagnie J. M. Massé, les techniciens de Mission HGE hydrogéologues, ainsi que les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ont procédé aux travaux de forage afin de trouver une source en eau potable au lot numéro 4 632 830 ;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer les travaux de forage, la municipalité devait planter un tuyau de 150 millimètres de diamètre et approximativement 40 mètres de profondeur afin de pénétrer toute l'épaisseur des dépôts et vérifier le potentiel du socle rocheux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de forage pour la recherche en eau souterraine se sont avérés négatifs pour ce lot, car les dépôts meubles à cet endroit sont non saturés et impropres à l'aménagement d'un ouvrage de captage d'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT QUE la succession de M. Jean-Marie Turcotte nous informe que les tuyaux ayant servi à cet essai sont toujours là ;

CONSIDÉRANT QUE le forage exploratoire SE4 aurait dû être colmaté ;

250.11.2021 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater une firme experte en forage de puits artésiens pour le colmatage du forage exploratoire SE4 sur le lot 4 632 830 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : remerciement

Les membres de l'assemblée de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix remercient la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour l'acceptation de la demande de déneigement du stationnement de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la saison hivernale 2021-2022.

c) Coop de garde Le Carrousel : prêt de la bibliothèque pour l'aide aux devoirs

CONSIDÉRANT QUE Madame Valérie Jutras, membre de la Coop de garde le Carrousel demande d'avoir accès à la bibliothèque municipale Michel-David pour l'aide aux devoirs, soit les lundis et les mercredis de 15 h à 17 h ;

CONSIDÉRANT QUE les enfants seront sous la responsabilité d'adultes responsables ;

251.11.2021 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter que les responsables de l'aide aux devoirs utilisent le local de la bibliothèque municipale Michel David pour cette activité. Par contre, la bibliothèque devra rester ouverte au public si l'horaire de celle-ci vient à changer ou que des activités sont prévues à la bibliothèque au cours de la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Centre de service scolaire des Chênes : dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022 — 2025 (3 ans)

Conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de service scolaire des Chênes soumet en consultation le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2022-2025.

Ce plan triennal est donc en consultation en vue de son adoption par le Conseil d'administration lors de la séance du 14 décembre 2021. La fin de la période de consultation et la date limite pour le retour des avis sont attendues au plus tard le 10 décembre 2021.

8. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaire de rues septembre 2021	304,42 \$
400, rue Principale du 4 août au 4 oct. 2021	331,66 \$
430, rue Principale du 4 août au 4 oct. 2021	186,49 \$
800, rue des Érables du 4 août au 4 oct. 2021	156,29 \$
235, rue Dumoulin du 4 août au 4 oct. 2021	684,06 \$
260, rue Dumoulin du 4 août au 4 oct. 2021	361,77 \$
Rue Principale du 4 août au 4 oct. 2021	231,81 \$
745, rue Cloutier du 4 août au 4 oct. 2021	66,46 \$
315, rue Principale du 4 août au 4 oct. 2021	486,64 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR septembre 2021	6 711,57 \$
---------------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR septembre 2021	2 412,70 \$
---------------------------------------	-------------

TELUS

Cellulaire du 25 sept. au 24 oct. 2021	57,49 \$
--	----------

VISA DESJARDINS

Veste de sécurité pour Gislain Lebreux	33,92 \$
Industries MEGA ; vis à plancher pour nouvel Inter	12,19 \$
Guillevin ; lumières MDJ + 850 m. fil pour compteur d'eau	631,50 \$
Industries MEGA ; vestes sécurité et gants pour garage	71,51 \$
Couche-tard ; essence 57.19 l.	80,01 \$
Couche-tard ; essence 104,84 litres	146,68 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 38.26 l.	53,53 \$
Amazon ; personnel à Géro, il s'est trompé de carte (à refacturer)	145,53 \$

TOTAL DU CHÈQUE 1 174,87 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Manon Lemaire août 2021 #083128488	172,99 \$
Mathilde Potvin août 2021 # 1 815 046 800	120,13 \$
Manon Lemaire septembre 2021 #083128488	256,14 \$
Mathilde Potvin septembre 2021	177,12 \$

GROUPE MASKATEL

Octobre (336-4460) Bureau	185,02 \$
Octobre (336-7149) Garage et aqueduc	60,63 \$
Octobre (336-7145) bibliothèque	52,55 \$
Octobre (336-7136) usine épuration	52,52 \$
Octobre (336-4917) centre comm. et MDJ	69,31 \$

TOTAL DU CHÈQUE 420,03 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct septembre 2021 35,42 \$

9256-1646 QUÉBEC INC.

Remb subvention La Tablée du village André Lamontagne 1 000,00 \$

Remb subvention La Tablée du village Donald Martel 500,00 \$

TOTAL DU CHÈQUE 1 500,00 \$

GESTION RICHARD BENOIT INC.

Remboursement au crédit, client : 8195 79 4756 183,35 \$

RUTTIMANN SVEN

Remboursement au crédit, client : 7900 09 7843 149,36 \$

DESPRES JOCELYN

Remboursement au crédit, client : 8600 42 6210 157,50 \$

Total des chèques émis : 16 338,27 \$

252.11.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 16 338,27 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 14 382,91 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 199 988,26 \$ incluant 87 859,58 \$ pour le total des chèques émis et 112 128,68 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Dossiers municipaux

a) Tonte de gazon pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph et borne sèche

253.11.2021 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de défrayer la somme de 250 \$ à Madame Iona Davis pour la tonte de gazon de la pointe du rang Saint-Louis et Saint-Joseph, ainsi que la borne sèche Jean-Guy Hébert pour la saison 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Société d'histoire de Drummond : offre de service en gestion documentaire 2022

254.11.2021 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler l'offre de service pour l'année 2022 de la gestion documentaire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults au montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Entretien paysager : saison 2022

REPORTÉ

d) Fédération québécoise des Municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2022

255.11.2021 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler l'adhésion de la FQM pour l'année 2022 au montant de 1 161,81 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Indice des prix à la consommation (IPC) : août 2021

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour la province de Québec pour la période du mois d'août de l'année en cours est à 4,4 %. Ce taux servira pour le budget municipal 2022.

f) MAMH : proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2022

La Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la municipalité que la proportion médiane est de 100 % et le facteur comparatif est de 1,00 pour l'exercice foncier 2022.

g) Règlement d'emprunt no 378/2012 : adjudication du refinancement

Date d'ouverture :	15 novembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 novembre 2021
Montant :	2 081 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 378/2012, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » , des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 novembre 2021, au montant de 2 081 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C — 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C — 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 —VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

102 000 \$	1,050 00 %	2022
105 000 \$	1,250 00 %	2023
107 000 \$	1,500 00 %	2024
110 000 \$	1,700 00 %	2025
1 657 000 \$		1,800 00 %
2026		

Prix : 98,034 00

Coût réel : 2,226 77 %

2 —VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

102 000 \$	0,850 00 %	2022
105 000 \$	1,200 00 %	2023
107 000 \$	1,500 00 %	2024
110 000 \$	1,750 00 %	2025
1 657 000 \$		1,900 00 %
2026		

Prix : 98,188 31

Coût réel : 2,278 20 %

3 —FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

102 000 \$	0,800 00 %	2022
105 000 \$	1,250 00 %	2023
107 000 \$	1,600 00 %	2024
110 000 \$	1,800 00 %	2025
1 657 000 \$		1,900 00 %
2026		

Prix : 98,028 00

Coût réel : 2,322 99 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse ;

256.11.2021 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- que l'émission d'obligations au montant de 2 081 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. ;
- que demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;
- que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
- que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
- que Monsieur Jean-Guy Hébert. Maire et Madame Manon Lemaire secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Règlement d'emprunt no 378/2012 : résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 081 000 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
378/2012	1 186 900 \$
378/2012	894 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D — 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 378/2012, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

257.11.2021 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 novembre 2021 ;
 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année ;
 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D — 7) ;
 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise Madame Manon Lemaire, secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'EST DE DRUMMOND
330, RUE NOTRE-DAME
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, QC
J0C 1A0

8. que les obligations soient signées par Monsieur Jean-Guy Hébert, maire et Madame Manon Lemaire, secrétaire-trésorière. La Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées
9. que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 378/2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Photos des membres du conseil et du personnel

CONSIDÉRANT QU'un nouveau conseil vient d'être élu ;

258.11.2021 Sur proposition de Sarah Raymond

Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 13 novembre 2021 de Photographie François Pinard pour photographier tous les membres du conseil, la directrice générale, ainsi que la directrice générale adjointe au montant de 65,00 \$ chacun ;
- d'ajouter l'impression d'une mosaïque avec un laminage et montage sur un carton mousse au montant de 150,00 \$, ainsi qu'un cadre de luxe d'une valeur de 135,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Solutions Ecofitt : fin de la promotion en ligne

Le 15 octobre 2021, Monsieur Stéphane Tremblay de Solutions Ecofitt envoyait une correspondance par courriel mentionnant que la promotion rabais en ligne 100 % a pris fin le 12 octobre 2021. Puisque la municipalité a payé un montant de 500,00 \$ pour participer à cette offre en ligne et qu'il reste des trousseaux, Hydro-Québec nous offre la possibilité de nous retourner 50 trousseaux Pomme de douche téléphone pour distribuer aux citoyens. Ces trousseaux sont gratuites et nous le publiciserons dans le journal municipal *Le Jaseur* jusqu'à épuisement des stocks.

k) Adoption du projet de loi 49 : uniformisation du titre de secrétaire-trésorière

L'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) est fière d'annoncer à ses membres que les démarches de l'ADMQ pour uniformiser le titre de secrétaire-trésorier dans le *Code municipal* pour greffier-trésorier comme dans la *Loi sur les cités et villes* ont porté fruit. Ainsi, avec l'adoption du PL49, les gestionnaires municipaux travaillant sous le *Code municipal* et occupant la fonction de secrétaire-trésorier sont dès maintenant des greffiers-trésoriers. Ce changement est désormais officiel et en vigueur.

l) Formation des nouveaux élus

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) donne de la formation adaptée aux élus des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults offre à tous les membres du conseil doivent s'inscrire à la formation obligatoire suivante : le comportement éthique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 3 nouveaux conseillers et qu'ils n'ont pas suivi la formation obligatoire sur l'éthique municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM met à la disposition des élus municipaux la formation à un tarif réduit pour toute inscription effectuée avant le 1^{er} mars 2022 ;

259.11.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'inscrire les nouveaux membres du conseil, soit Messieurs Alain Conraud et Frédéric Marier et Madame Sarah Raymond à la formation obligatoire : Le comportement éthique ;
- de défrayer les coûts de la formation à la FQM ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Réception de l'abrasif et du sel de déglçage ;
- Préparation de la machinerie hivernale ;
- Débit de la pompe du puits.

Période de questions à 20 h 30

- Monsieur Ghislain Allard a des questions au sujet de l'entretien de la patinoire.

11. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) **Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier 2022**

260.11.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adopter le calendrier 2022 des collectes des matières résiduelles soumis par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François ;
- qu'une copie soit distribuée à chaque citoyen dans la prochaine édition du journal municipal *Le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Sécurité publique

a) **SIUCQ : contribution 2022**

261.11.2021 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de renouveler la desserte en mesure d'urgence avec la SIUCQ pour l'année 2022 ;

- le coût de la contribution est fixé à 1,10 \$ par habitant selon la liste officielle des populations des MRC au 30 juin 2021 pour une contribution totale de 803,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Sûreté du Québec : tarification 2022

262.11.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la tarification des services policiers de la Sûreté du Québec au montant approximatif de 103 963,00 \$ pour l'année 2022 pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Urbanisme

a) Permis de construction octobre 2021

- Six (6) permis ont été délivrés pour le mois d'octobre 2021.

14. Loisirs et culture

a) Arrosage de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Manuel Turcotte a mentionné à l'inspecteur municipal qu'il ne désirait plus faire l'entretien de la patinoire pour l'année 2022 ;

263.11.2021 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de publier une annonce dans la prochaine édition du journal municipal *Le Jaseur* que la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults est à la recherche de quelqu'un pour faire l'entretien de la patinoire pour l'année 2022 ;
- de mentionner dans l'annonce que la compensation sera de 2 500,00 \$ pour l'entretien de la patinoire considérant que la personne fournisse ses équipements de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Bibliothèque-école

Madame Nancy Fontaine, conseillère, mentionne aux membres du conseil que la bibliothèque-école a recommencé depuis le 27 octobre 2021. L'activité a lieu tous les jours 8 et tous les groupes de l'école passent à la bibliothèque en compagnie de leurs enseignants pour emprunter des livres. Madame Fontaine mentionne également que les activités régulières reprendront sous peu à la bibliothèque.

c) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : résumé des activités

CONSIDÉRANT le résumé de la conseillère Madame Nancy Fontaine des activités des Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

CONSIDÉRANT l'activité du souper de Noël prévu le 4 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 novembre, 24 billets ont été vendus ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults pourrait annuler l'activité si le nombre de 50 participants n'est pas atteint ;

CONSIDÉRANT QUE des fournisseurs avaient déjà été engagés pour cette soirée ;

264.11.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de défrayer les frais déjà encourus par les loisirs pour l'activité du 4 décembre 2021 en cas d'annulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de Drummondville invite les municipalités de la MRC de Drummond à encourager un étudiant en provenance de leur territoire qui satisfait les critères de réussite du collège ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de Drummondville propose un don de 350,00 \$ pour la bourse de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

265.11.2021 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de remettre une bourse de 350,00 \$ pour souligner la réussite des élèves provenant de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults lors de la remise des bourses des municipalités 2021 au Cégep de Drummondville le 17 février 2022 ;
- de défrayer les frais inhérents au maire ou à tout autre représentant pour la remise des bourses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. MRC

a) Compte rendu MRC

Considérant les élections du 7 novembre 2021, aucune réunion n'a été faite depuis le 5 octobre 2021.

b) Adoption du projet schéma incendie

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipule que le schéma de couverture de risques incendie doit être révisé lors de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults doit se conformer à la loi sur la Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma de couverture de risques incendie élaboré par la MRC de Drummond détermine les objectifs de protection contre les incendies sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de schéma de couverture de risques incendie contiennent des actions devant être prises afin d'atteindre les objectifs établis et les conditions de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Sécurité incendie de la MRC est en faveur de l'adoption du projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie tel que présenté à sa dernière réunion du 9 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la résolution MRC 12930/09/21 du conseil de la MRC qui a procédé à l'adoption du projet de schéma couverture de risques incendie ;

266.11.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter tel que soumis le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie MRC de Drummond 2021-2026, daté du 15 septembre 2021 et qui sera transmis au ministère de la Sécurité publique pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Plan d'action MADA : adoption du volet 2

CONSIDÉRANT l'énoncé de la résolution municipale numéro 228.08.2021 concernant la participation de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) coordonnée par la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT les travaux du comité local concernant cette démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action local a inspiré la politique et le plan d'action régional MADA de la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT QUE, dès le début de la démarche, il a été convenu qu'une ressource soit fournie par la MRC de Drummond pour aider à l'application de plan d'action local ;

267.11.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adopter le plan d'action local MADA tel que déposé ;

- de demander à la MRC de Drummond de fournir un chargé de projet pour aider la municipalité dans l'application du plan d'action local, de concert avec notre responsable ;
- de transmettre l'extrait de résolution à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

Aucun point à inscrire.

17. Levée de la réunion

268.11.2021 Il est 21 h 22, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale